

■ **Tempus Concept SA**, à Neuchâtel, CH-645-100087-3, développement, mise en place et commercialisation de concepts horlogers et de produits de luxe. (FOSC du 06.12.2002, p. 10). Par jugement du 24-01-2005, le Tribunal cantonal a homologué le concordat par abandon d'actifs présenté par la société à ses créanciers. Par conséquent, sa raison sociale devient: **Tempus Concept SA, en liquidation concordataire**. Liquidateurs: Béguin Philippe André Georges, de Rochefort, à Corcelles-Cormondrèche, et Mallet Grégory, du et au Landeron, lesquels signent individuellement. Les pouvoirs des administrateurs Jacot Jean-Marc et Morand Jean-Pierre sont radiés.
Journal no 438 du 11.02.2005
(02706938 / CH-645.1.000.087-3)